

# Mairie de Boyeux Saint Jérôme

Rue du Champet

01640 BOYEUX SAINT JEROME

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 14 décembre 2017

Présents : Marie-Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Isabelle MEUNIER, Jacques CAGNAC, Laurent MONNET, Christophe GRISARD

Excusée: Christiane BELY qui a donné procuration à M. BELLANGEON

*Monsieur Michel BELLANGEON a été nommé secrétaire de séance.*

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 00

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve à l'unanimité le procès - verbal de la séance précédente.

### 2/ TARIFS EAU / ASSAINISSEMENT

Après examen et étude, le conseil fixe et valide à l'unanimité les tarifs suivants applicables sur la facturation 2018/2019:

Abonnement location compteur 55 € inchangé

Prix m3 eau 2.40 €

Redevance assainissement St Jérôme 0.80 €

Redevance modernisation des réseaux 0.155 € inchangé

Redevance Pollution 0.29 € inchangé

Soit un total de 3.645 €/m3 pour Saint Jérôme

Soit un total de 2.845 €/m3 pour le reste du village

### 3/ Décision modificative budgétaire M49

Afin d'équilibrer une opération d'ordre purement comptable, l'assemblée valide l'augmentation de crédits de + 150€ au compte d'amortissement du budget de l'eau

### 4/ Informations et questions diverses

Agence de l'Eau

Vu le projet de loi de finances 2018 qui imposera une diminution drastique des moyens financiers de l'Agence de l'Eau et donc celui des aides aux communes, l'assemblée communale décide de voter une motion demandant le retrait pur et simple des dispositions de cette loi de finances 2018 qui portent sur le budget de l'Agence de l'Eau afin qu'elle se recentre sur les missions qui sont à l'origine de la taxation élevée qu'elle opère sur les consommateurs.

Acceptation d'un don

L'association des conscrits de Jujurieux/ Boyeux a fait don de la somme de 50 € au profit des dépenses relatives au CCAS de la Commune suite à l'organisation de leur cavalcade. Il convient de délibérer pour accepter ce don, ce qui est fait à

l'unanimité.

La commune, au nom du CCAS remercie chaleureusement les conscrits de Boyeux et de Jujurieux à cette occasion.

Acquisition d'une pompe à eau

Le conseil valide à l'unanimité le devis de la société Angelot d'Ambérieu en Bugey d'un montant global ( pompe, tuyaux, raccords) de 783 € HT pour l'acquisition d'une pompe à eau nécessaire lors des interventions sur les fuites d'eau. Cette dépense sera inscrite au budget Eau 2018.

Eclairage arrière bâtiment Mairie/ salle des Fêtes et parking

L'assemblée accepte à l'unanimité le devis de la société Ainduit de Jujurieux d'un montant de 1 160.05 € HT comprenant l'installation, l'éclairage led et son détecteur de présence. Cette dépense sera inscrite au budget communal 2018.

Eclairage Public

Une demande au SIEA sera sollicitée pour une lampe supplémentaire au niveau de la rue du Four et Implasse du Clos Fleuri

Dématérialisation

A la demande de la Préfecture, il convient de délibérer à nouveau afin de passer convention avec le nouveau prestataire du Centre de Gestion, la société Docapost Fast. Accord à l'unanimité.

Fibre optique

Le conseil valide et autorise Mme le Maire à signer la convention de passage en aérien sur les terrains communaux avec le SIEA de l'Ain en charge des travaux pour le prolongement de la pose de la fibre optique entre Boyeux St Jérôme et Nivollet Montgriffon

PLU de Saint Jean Le Vieux

L'assemblée prend connaissance de ce dossier et n'émet pas d'avis défavorable

Poncieux

Le conseil décide de changer prochainement un panneau "Poncieux" abîmé ainsi que le panneau d'affichage très vétuste

L'ensemble des élus remercient les responsables du service de l'eau, élu et employé, pour leur disponibilité et leur travail.

Pour information, la cérémonie des Voeux 2018 aura lieu le samedi 20 Janvier 2018 à partir de 19 H 00

Séance levée à 22 H 15

Vu pour être affiché le 05 septembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Boyeux - Saint - Jérôme, le 19 décembre 2017

Le Maire

